

CONSTITUTION DE DOSSIER DE VENTE MAISON DE CONSTRUCTION OU TRAVAUX DE PLUS DE 10 ANS

DOCUMENTS A TRANSMETTRE PAR LE(S) VENDEUR(S)

- copie cartes d'identité
- PACS/ Mariage/ Divorce/ Décès - date, lieu et copie contrat
- Adresses, Numéros de téléphone, email
- Diagnostics techniques :
 - DPE - valable 10 ans
 - Gaz/ Electricité - valable 3 ans - pour les installations de plus de 15 ans
 - Plomb (CREP : Constat des Risques d'Exposition au Plomb) - valable 1 an - construction antérieure au 1er janvier 1949
 - Amiante - pour les biens dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1997 - validité 3 ans
 - Le diagnostic assainissement lorsque le bien n'est pas raccordé au réseau public de collecte des eaux usées ou se situe dans une commune où le contrôle est obligatoire

Les frais des différents diagnostics sont à la charge du vendeur.

- Liste du mobilier éventuel avec ventilation de la valeur des biens (ex: cuisine équipée, meubles de salle de bain etc)
- Titre de propriété et désignation actuelle de la maison

- Prix de vente et montant du dépôt de garantie éventuelle,
- Relevé d'Identité Bancaire

- Attestation de garantie décennale des différentes entreprises intervenues (murs, charpente, fenêtres et portes, plomberie, électricité, maçonnerie, plaquiste) pour travaux effectués durant les dix dernières années et copie de toutes les autorisations d'urbanisme

- Attestation de mise en service et début de garantie si présence de chaudière
- Attestation de mise à jour préventive de sécurité de l'automate de contrôle de la chaudière

- Certificat de ramonage si présence de cheminée

- Avis d'imposition de la taxe foncière

DOCUMENTS A TRANSMETTRE PAR LE(S) ACQUEREUR(S)

- copie cartes d'identité, adresse actuelle pour les personnes physiques

- Adresses, numéros de téléphone, email

- PACS/ Mariage/ Divorce/ Décès - date, lieu et copie contrat/ jugement de divorce

- si possible informations concernant le prêt (durée, taux),
- Relevé d'Identité Bancaire

Particularités déclarées par le vendeur:

- Conditions particulières négociées entre les parties
- Si présence d'agence : une copie du mandat et les coordonnées de l'interlocuteur